

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2022

DATE DE CONVOCATION 10.02.2022	L'an deux mille vingt-deux Le 15 février à 19 heures 30 minutes, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <b><u>Etaient présents :</u></b> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC M. VAUTIER, Mme AUFFRET, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>
DATE D'AFFICHAGE 10.02.2022	<b><u>Absents excusés :</u></b> Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, Mme MORHAIN,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 15 VOTANTS 17	<b><u>Pouvoirs :</u></b> Mme SANSONE à Mme DELTRUC M. BAVIERE à Mme PLUZANSKI  <b>SECRETAIRE :</b> Mme DE PUERTAS JOSEPH a été élue secrétaire de séance

## Ouverture de la séance à 19 heures 30

## Approbation du compte rendu de la séance précédente et approbation de l'ordre du jour

### ANNULATION DE LA DELIBERATION N°05/21 CONCERNANT LA PARCELLE XA 225 ET REPLACEMENT PAR DEUX DELIBERATIONS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'annuler cette délibération qui concernait l'acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts Millet.  
Il indique que le prix de cette parcelle est actuellement demandé aux services des domaines.  
Monsieur le Maire rappelle que ce terrain est prévu pour la réalisation de bâtiments d'intérêts général et plus particulièrement d'intérêts sportifs. Ce projet sera délibéré sur deux autres délibérations.

### AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ACHAT DU TERRAIN XA 20 SITUE APRES LA MPT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite acheter le terrain cadastré XA 20, pour les équipements publics de la commune.

Cette parcelle de terrain à une contenance de 1 270 m<sup>2</sup>, propriétaire actuel indivision VIMONT.

Ce terrain sera vendu occupé le jour de la vente, faisant l'objet d'un bail rural à long terme au profit de Mrs Jean-Pierre et Paul DUBRAY, au terme d'un acte reçu par Maître Marquette, notaire à Pontoise, le 18 janvier 2010.

Le prix de vente proposé et accepté par les propriétaires est de 20 000 euros.

Le conseil municipal, après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

**AUTORISE**, monsieur le Maire, à effectuer toutes démarches et signer les documents relatifs à cette affaire chez le notaire.

Monsieur Paul DUBRAY ne participe pas au vote.

### SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE : CHEMIN DE PUISEUX, CHAUSSEE JULES CESAR, QUARTIER DU REAL

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, qu'à la suite de la fin de diverses constructions sur des terrains divisés, il convient de réaliser des trottoirs, réaménager et refaire la voirie, chaussée Jules César et Chemin de Puisseux.

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2022

Le coût estimé est de 166 804 euros H.T, soit 200 164.80 euros.

Le plan de financement sera donc de :

- Coût HT des travaux	166 804.00 euros
- Subvention attendue du Conseil Départemental plafonné à 150 000 € de travaux	45 000.00 euros
- Avance TVA	33 360.80 euros
- Reste à charge pour la commune	121 804.00 euros

Le conseil municipal après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

**APPROUVE**, l'opération en objet

**SOLLICITE**, le conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention

**AUTORISE**, monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

<b>SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'EXTENSION DU CENTRE MEDICAL PERMETTANT L'AMENAGEMENT DE DEUX CABINETS PLUS UN BUREAU DE SECRETARIAT ET UNE RESERVE</b>
---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier le projet d'extension du centre médical, suite à la demande des médecins souhaitant pouvoir installer un secrétariat, un local de stockage et un local vélo pour l'ensemble du personnel médicaux et paramédicaux.

Au final ces nouveaux locaux ajoutés aux deux cabinets et à la salle d'attente, c'est 139.34 m<sup>2</sup> supplémentaire qui seront construit.

Le coût total prévisionnel des travaux est de 310 364.54 euros HT.

Le plan de financement sera le suivant :

- Coût total HT :	310 364.54 euros
- Coût total TTC :	372 437.45 euros
- Subvention DSIL déjà notifiée en avril 2021 :	61 427 euros
- Subvention sollicitée dans le cadre de la DETR 40 % :	124 145.81 euros
- Avance TVA par la commune :	62 072.91 euros
- Emprunt et fonds propres :	124 791.73 euros

Le conseil municipal après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

**APPROUVE**, le projet d'extension du centre médical qui permettra de pouvoir augmenter la présence médicale en évitant aux patients buxériens de devoir se déplacer pour aller dans les villes avoisinantes et en améliorant la mobilité pour le personnel médical et paramédical qui se déplacera à vélo.

**SOLLICITE**, une subvention DETR au meilleur taux.

**AUTORISE**, monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b>SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR L'ISOLATION DU GRENIER DE LA MAIRIE</b>
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'isolations dans le grenier de la mairie.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter l'État, dans le cadre de la DSIL, pour ces travaux d'isolation.

Le coût des travaux est estimé à 18 000 euros HT.

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2022

Le conseil municipal après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

**ADOPTE**, le plan de financement suivant :

- Dépenses HT : 18 000 euros
- Dépenses TTC : 21 600 euros

Recettes d'investissement :

- Subvention DSIL 45 % : 8 100 euros
- Autofinancement : 13 500 euros
- Total recettes : 21 600 euros

**AUTORISE**, monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat le dossier de demande de subvention.

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
POUR :  
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN SAS D'ENTREE AUX DEUX ECOLES, DANS  
LE CADRE DES ECONOMIES D'ENERGIE  
- REFECTION DES PEINTURES, 1<sup>ERE</sup> PHASE DES CLASSES DE LA PRIMAIRE**

Monsieur le Maire informe que la commune va solliciter auprès du département des demandes de subventions pour des travaux d'aménagement d'un SAS d'entrée aux deux écoles, dans le cadre d'économie d'énergie ainsi que la réfection des peintures 1ere phase des classes de la primaire et réfection du sol.

Les devis sont en attentes.

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DSIL POUR LE CHANGEMENT DES LAMPES  
ACTUELLES DU RESEAU D'ECLAIRAGE DES DEUX ZONES D'ACTIVITES PAR DES  
LAMPES LED**

Monsieur le Maire informe que la commune va solliciter auprès du DSIL, une demande de subvention pour le changement de l'éclairage public actuel de la zone d'activités, par des lampes LED. Les devis sont en attentes.

**CREATION DE DEUX POSTES A TEMPS PARTIEL POUR LA SURVEILLANCE DE LA  
CANTINE**

Vu l'augmentation des enfants déjeunant à la cantine.

Monsieur le Maire propose de créer deux postes supplémentaires à temps partiel, pour la surveillance de la cantine, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, au taux horaires de 19.50 euros.

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

**ADOPTE**, la création de deux postes de surveillance cantine, à temps partiel et fixe le taux horaire de 19.50 euros.

**DIT** que le versement des indemnités fixées sera effectué mensuellement.

**DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ACHAT DE  
CAPTEURS CO2 POUR LES ECOLES**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le Ministre de l'Education Nationale a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 dans les écoles, pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation et ainsi compléter le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-COV-2.

Le coût des travaux pour les deux écoles est d'un montant de 3 846.11 euros HT.

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2022

L'aide financière est fixée à 8 euros par élève.

Les effectifs sont de 140 enfants en primaire et de 81 enfants en maternelle.

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 30 avril 2022.

Vu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

**APPROUVE**, la demande d'aide financière pour l'utilisation de capteurs CO2 dans les écoles.

## **AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT D'UN TERRAIN SITUE CHEMIN DE MONTGEROULT, POUR LE RETOURNEMENT DES CAMIONS DU SMIRTOM**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que dans le cadre d'un aménagement d'un contournement pour les camions du ramassage des ordures ménagères, plastique et vert, sur une partie de la parcelle cadastrée section XA n° 245, lieudit « les Fiches Moussues », la commune a acquis aux consorts Dubray, une superficie de 121 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette parcelle, est conclue à 1 785 euros.

Après exposé, le conseil municipal,  
Monsieur Paul DUBRAY, ne participe pas au vote,

**ACCEPTE**, l'achat de cette parcelle.

**AUTORISE**, monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire informe qu'il reçoit plusieurs réclamations sur l'augmentation des factures de l'eau. Après contact avec Veolia, il a été constaté que les factures pour certains riverains, étaient erronées car elles ne comportaient pas les taxes d'assainissement.

Monsieur Vautier demande la possibilité d'acquérir un panneau d'affichage électronique.

Madame Maes précise que le chemin des randonneurs au niveau du PN6 est toujours fermé. Monsieur le Maire répond qu'il prendra contact avec la SNCF.

Le Maire :

Michel GUIARD

Le secrétaire de séance :

Rébecca DE PUERTAS JOSEPH